

La haine et l'agression en ligne chez les jeunes au Canada

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 27 février 2024

Pour la plupart des Canadiens, l'utilisation d'Internet est ancrée dans la vie de tous les jours — on l'utilise pour les services bancaires, l'éducation, le télétravail, l'information, les services et la socialisation. Les jeunes générations ont grandi avec Internet et cela a une incidence sur la nature de leur participation et de leurs interactions en ligne. Par exemple, en 2023, les jeunes de 15 à 24 ans étaient les plus susceptibles d'obtenir leurs nouvelles et leurs informations sur les médias sociaux (62 % par rapport à 18 % pour les Canadiens plus âgés).

Une utilisation fréquente d'Internet et des médias sociaux peut exposer les jeunes à un risque plus élevé de subir — ou d'être incités à commettre — des préjudices en ligne et des cyberattaques, ce qui comprend des comportements allant de l'exposition à du contenu préjudiciable en ligne à des cybercrimes haineux et autres gestes de cyberintimidation, comme l'exploitation sexuelle ciblant des personnes en particulier.

Aujourd'hui, en prévision de la Journée du chandail rose (le 28 février), Statistique Canada publie une nouvelle analyse sur les cyberattaques chez les jeunes, qui s'appuie sur des données tirées de quatre enquêtes : l'Enquête sociale canadienne, l'Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet (ECUI), l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC).

Plus de 7 jeunes sur 10 ont été exposés à de la haine et à de la violence en ligne

L'exposition à la haine et à la violence en ligne peut prendre de nombreuses formes. La désinformation et la malinformation sont des types d'information qui visent à manipuler et à exagérer la vérité pour causer un préjudice, alors que la mésinformation désigne des nouvelles ou des renseignements qui sont, de façon vérifiable, faux, inexacts ou trompeurs sans intention de nuire. Ces trois types d'information contiennent des éléments ou des connotations d'agression et peuvent promouvoir et propager la haine.

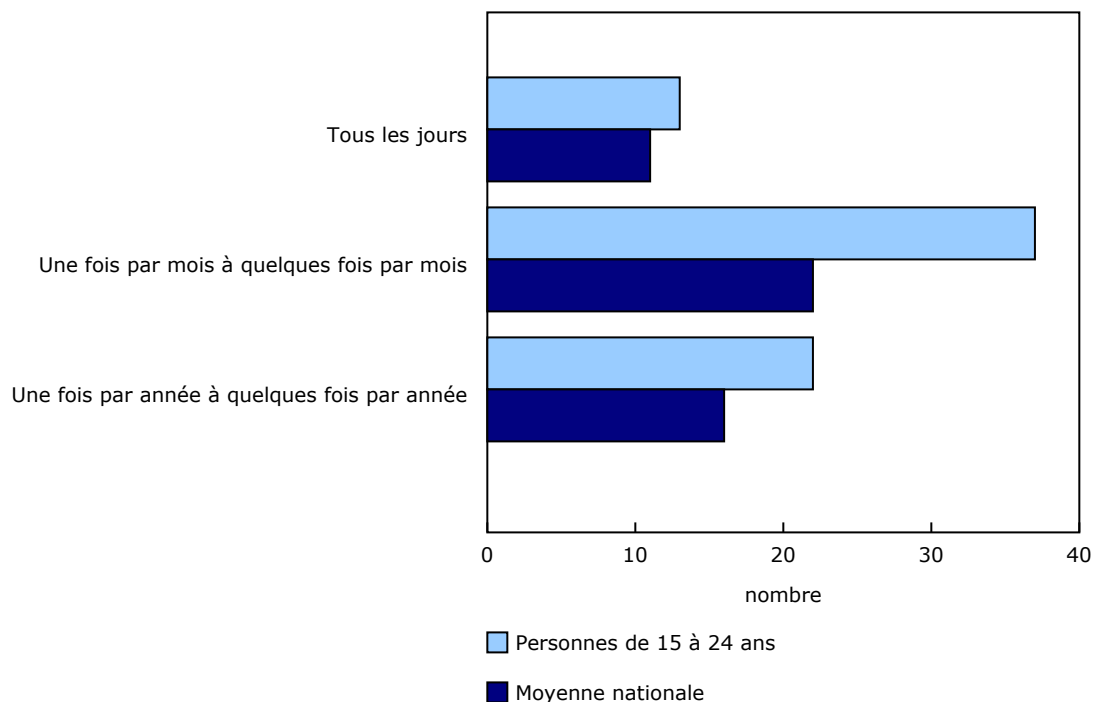
Selon les données de l'ECUI de 2022, plus de 8 Canadiens de 15 à 24 ans sur 10 (84 %) ont vu des renseignements en ligne qu'ils soupçonnaient être faux au cours de l'année ayant précédé l'enquête, une proportion considérablement plus élevée que la moyenne nationale (70 %). Malgré cette exposition, [les jeunes étaient moins préoccupés par la mésinformation en ligne](#) (41 % par rapport à 59 % dans l'ensemble).

Non seulement les jeunes étaient plus souvent exposés à de la mésinformation, mais ils étaient également plus susceptibles de voir du contenu pouvant inciter à la haine ou à la violence. Ce type de contenu peut comprendre du contenu terroriste ou de la violence envers des groupes ethniques, sans s'y limiter. En 2022, parmi tous les groupes d'âge, les jeunes Canadiens de 15 à 24 ans étaient les plus susceptibles d'avoir vu du contenu en ligne pouvant inciter à la haine ou à la violence au cours des 12 mois précédents : 71 % ont déclaré avoir vu du contenu pouvant inciter à la haine ou à la violence dans les médias, ce qui constitue une proportion supérieure à la moyenne nationale de 49 %.

L'exposition à la haine en ligne était plus courante chez les jeunes Canadiens ayant une incapacité. Les jeunes de 15 à 24 ans ayant une incapacité (29 %) étaient plus de 2,5 fois plus susceptibles que les jeunes n'ayant pas d'incapacité (11 %) d'avoir vu quotidiennement du contenu pouvant inciter à la haine. Cependant, aucune différence en ce qui a trait au volume global d'exposition à la haine en ligne n'a été observée selon le genre ou le groupe racisé chez les jeunes de 15 à 24 ans, bien que le même contenu puisse avoir des effets différents sur divers auditoires.



Graphique 1
Fréquence de l'exposition à du contenu pouvant inciter à la haine ou à la violence au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, selon le groupe d'âge, 2022



Source(s) : Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet, 2022 (4432).

La plupart des crimes haineux commis en ligne et déclarés par la police sont de nature violente

Les cybercrimes haineux sont des cas de cyberattaques et peuvent être associés à d'autres formes de cyberattaques, comme la cyberintimidation. Les cybercrimes haineux, toutefois, comportent une dimension de haine envers une personne en raison de sa race, de son origine ethnique, de son identité de genre, de sa religion ou d'un autre élément de son identité.

Les cybercrimes haineux ne sont pas tous signalés à la police. Ce phénomène peut être en partie attribuable au fait que les victimes choisissent de ne pas en parler aux autorités ou ne sont pas en mesure de le faire (p. ex. elles ont peur de subir des représailles, elles ont peur de ne pas être crues ou prises au sérieux ou elles ont peur que l'intervention policière soit insuffisante, ou encore on les empêche d'entrer en contact ou de communiquer avec les autorités ou elles en sont incapables). Bien que les cybercrimes haineux fassent l'objet d'un sous-signallement, les affaires déclarées par la police fournissent des renseignements sur les types d'affaires qui sont portées à l'attention de la police.

Selon les données du Programme DUC, le nombre global de cybercrimes haineux, ciblant n'importe quel groupe d'âge, a augmenté de 2018 à 2022; il est passé de 92 affaires déclarées en 2018 à 219 affaires en 2022. Parmi les cybercrimes haineux qui ont eu lieu de 2018 à 2022, 82 % étaient violents et 18 % étaient sans violence. Les menaces (36 %) étaient le type le plus courant d'affaires de cybercriminalité avec violence enregistrées au cours de la période allant de 2018 à 2022, suivies des communications indécentes ou harcelantes (29 %). Parmi les cybercrimes haineux sans violence, l'incitation publique à la haine (52 %) représentait plus de la moitié des affaires.

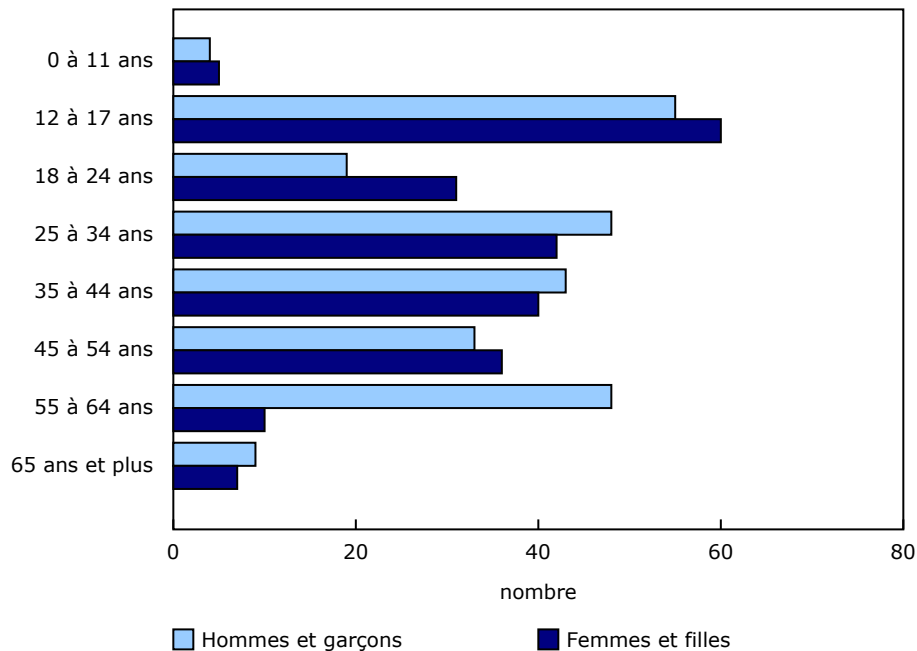
De 2018 à 2022, les cybercrimes haineux ciblant les personnes noires et les cybercrimes haineux motivés par l'orientation sexuelle d'une personne étaient les types de cybercrimes haineux les plus souvent signalés à la police, représentant 17 % chacun. Venaient ensuite les cybercrimes haineux ciblant les personnes juives (12 %).

Près du quart des victimes de cybercrimes haineux sont des jeunes de 12 à 17 ans

Les personnes les plus susceptibles d'être victimes de cybercrimes haineux se distinguent des personnes qui étaient le plus souvent la cible de cyberintimidation. Les jeunes femmes et les filles étaient plus souvent la cible d'intimidation et de violence en ligne, en particulier de nature sexuelle. Pourtant, de 2018 à 2022, les hommes et les garçons (53 %) étaient légèrement plus susceptibles que les femmes et les filles (47 %) d'être victimes de cybercrimes haineux déclarés par la police. La période de l'adolescence et du début de l'âge adulte constituait l'exception notable; au cours de cette période, les jeunes femmes représentaient une plus grande proportion des victimes de cybercrimes haineux déclarés par la police, comparativement aux jeunes hommes (voir le graphique 2).

Bien que l'âge médian des victimes de cybercrimes haineux était de 32 ans, près du quart (23 %) des victimes étaient âgées de 12 à 17 ans, ce qui représente la plus importante proportion observée parmi tous les groupes d'âge. Les personnes de 25 à 34 ans (18 %) figuraient au deuxième rang à ce chapitre.

Graphique 2
Nombre de victimes de cybercrimes haineux déclarés par la police, selon l'âge et le genre, Canada, 2018 à 2022



Note(s) : La catégorie « 65 ans et plus » exclut les victimes dont l'âge était inconnu ou qui avaient plus de 110 ans.
Source(s) : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2018 à 2022 (3302).

Les adolescents de 12 à 17 ans sont six fois plus susceptibles que les adolescentes d'être les auteurs présumés ou les suspects de cybercrimes haineux

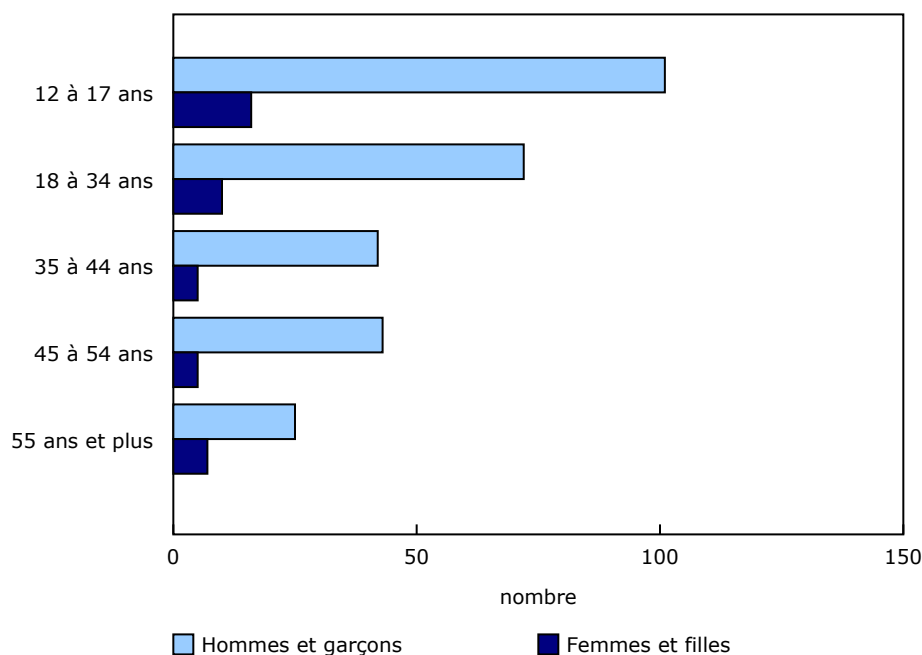
Comme dans le cas des auteurs de cybervictimisation en général, les auteurs présumés de cybercrimes haineux signalés à la police étaient le plus souvent de genre masculin et habituellement plus jeunes. De 2018 à 2022, la grande majorité (87 %) des auteurs présumés ou des suspects de cybercrimes haineux étaient des hommes ou des garçons.

L'âge médian des auteurs de cybercrimes haineux était de 27 ans chez les hommes et les femmes. Plus du tiers (35 %) des auteurs présumés de cybercrimes haineux avaient de 12 à 17 ans, et le quart (25 %) avaient de 18 à 34 ans.

Même si les hommes et les femmes de 15 à 24 ans étaient tout aussi susceptibles de voir du contenu pouvant inciter à la haine ou à la violence, au cours de la période allant de 2018 à 2022, les garçons de 12 à 17 ans ont été identifiés comme les auteurs présumés ou les suspects de 30 % des cybercrimes haineux, comparativement à 5 % chez les filles du même âge.

Graphique 3

Nombre d'auteurs présumés ou de suspects pouvant être inculpés de cybercrimes haineux déclarés par la police, selon l'âge et le genre, Canada, 2018 à 2022



Note(s) : La catégorie « 55 ans et plus » exclut les auteurs présumés dont l'âge était inconnu ou qui avaient plus de 110 ans.
Source(s) : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2018 à 2022 (3302).

Les jeunes femmes sont le plus souvent victimes de harcèlement en ligne

D'autres types de contenu et de comportements en ligne peuvent être insidieux, y compris ceux harcelant et exploitant sexuellement les victimes. Ces formes de préjudices en ligne ciblaient plus souvent les jeunes femmes. Par exemple, bien que le taux d'exposition à des images ou à des vidéos intimes pouvant avoir été partagées sans le consentement de la personne était le même chez les jeunes hommes et les jeunes femmes, les jeunes femmes

étaient plus susceptibles d'être ciblées. Selon les données de l'ESEPP de 2018, chez les jeunes de 15 à 24 ans, les femmes (11 %) étaient plus de trois fois plus susceptibles que les hommes (3 %) de subir des pressions pour qu'elles envoient, partagent ou publient des vidéos, des images ou des messages explicites.

De plus, chez les jeunes de 15 à 24 ans, les femmes (25 %) étaient deux fois et demie plus susceptibles que les hommes (10 %) de recevoir des images ou des messages sexuellement suggestifs ou explicites non sollicités. Pour se protéger, les jeunes femmes étaient plus susceptibles de bloquer certaines personnes parce que celles-ci les harcelaient ou de limiter leur propre accès à Internet à des fins d'évitement. L'intimidation et le harcèlement ne se limitent pas à Internet; les jeunes qui ont été victimes de cyberattaques étaient aussi plus susceptibles d'avoir subi d'autres formes de victimisation, comme le harcèlement et les agressions physiques ou sexuelles.

Les effets des cyberattaques vont au-delà de l'expérience initiale. Il peut y avoir des répercussions négatives sur la santé mentale des victimes, et elles peuvent avoir un sentiment d'aliénation, de peur et de méfiance. Le partage rapide et constant de désinformation et de médias violents et haineux peut polariser les individus et les communautés et favoriser un espace où la haine se propage à la fois en ligne et hors ligne.

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Accédez rapidement aux données du bout des doigts en téléchargeant l'[application StatsCAN](#), accessible gratuitement à partir des boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#).

Note aux lecteurs

La présente analyse a été financée par Sécurité publique Canada.

Une **cyberattaque** peut se définir comme une forme de violence où l'auteur utilise les médias numériques pour causer un préjudice à une personne ou à un groupe de personnes. Le concept de cyberattaque est utilisé pour décrire une grande variété de comportements.

Enquête sociale canadienne

L'Enquête sociale canadienne (ESC) permet de recueillir des renseignements sur divers sujets sociaux, comme la santé, le bien-être, les répercussions de la COVID-19, les activités, l'emploi du temps, la préparation aux situations d'urgence, la qualité de vie, l'utilisation d'énergie, les soins de santé virtuels et la confiance. L'ESC fournit des données à l'échelle nationale (à l'exception des territoires).

La population cible est constituée des personnes de 15 ans et plus résidant dans l'une des 10 provinces du Canada, à l'exception des personnes vivant en établissement et de celles vivant dans une réserve des Premières Nations.

Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés

L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) permet de recueillir des renseignements sur les expériences des Canadiens relativement à leur sécurité dans les espaces publics et privés. Des questions sont posées sur les expériences personnelles qu'ils ont vécues à la maison, dans leur milieu de travail, dans des endroits publics et en ligne.

La population cible de l'ESEPP de 2018 est constituée des personnes de 15 ans et plus résidant dans l'une des 10 provinces ou l'un des trois territoires du Canada, à l'exception des personnes vivant en établissement.

Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet

L'objectif de l'Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet (ECUI) est de recueillir des données sur l'accès à Internet et son utilisation, ainsi que sur l'utilisation d'appareils intelligents connectés à Internet, les liens sociaux à l'ère des technologies numériques, l'utilisation de services gouvernementaux en ligne, le commerce électronique, les compétences numériques, la sécurité, la protection de la vie privée et la confiance, le travail en ligne et la connaissance et l'adoption de nouvelles technologies numériques. L'ECUI permet également de mesurer les obstacles à l'accès et à l'utilisation d'Internet, aux services en ligne et à l'utilisation de diverses technologies numériques.

La population cible est composée des personnes de 15 ans et plus résidant dans l'une des 10 provinces du Canada, à l'exception des personnes vivant en établissement à temps plein (depuis plus de six mois).

L'ECUI a été parrainée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. De nombreux autres ministères gouvernementaux ont aussi apporté leur contribution pendant l'étape d'élaboration du contenu du questionnaire.

Les populations de diverses identités de genre ont été comprises dans la collecte des données de l'ECUI, mais elles ont été exclues de l'analyse en raison de règles de suppression de données.

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) exclut les victimes dont le genre est inconnu. L'option permettant à la police de coder les victimes comme des personnes « non binaires » dans le cadre du Programme DUC a été ajoutée en 2018. Dans le contexte du Programme DUC, une personne « non binaire » est une personne qui exprime publiquement un genre ni exclusivement masculin ni exclusivement féminin. Compte tenu de l'existence possible d'un petit nombre de victimes identifiées comme étant « non binaires », les données du Programme DUC accessibles au public ont été recodées de manière à répartir les victimes selon les catégories « hommes et garçons » ou « femmes et filles » en fonction de la répartition régionale des victimes selon le genre. Ce recodage assure la protection de la confidentialité et de la vie privée des victimes.

Les données du Service de police de Saint John sont exclues en raison d'une déclaration incomplète pour toutes les années.

Une affaire criminelle peut comporter de nombreuses infractions à la loi. Aux fins de l'analyse des infractions liées à la cybercriminalité, une infraction distincte au sein de l'affaire a été identifiée comme l'« infraction de cybercriminalité ». L'infraction de cybercriminalité représente l'infraction criminelle précise au sein d'une affaire où un ordinateur ou Internet était la cible du crime, ou l'instrument utilisé pour commettre le crime. Pour la majorité des affaires, l'infraction de cybercriminalité et l'infraction la plus grave étaient les mêmes. Les chiffres sur les crimes haineux provenant du Programme DUC comprennent à la fois les affaires confirmées et les affaires soupçonnées de crimes haineux, et le total inclut les affaires pour lesquelles la motivation haineuse était inconnue. Les renseignements qui figurent dans la présente analyse correspondent aux données déclarées par les services de police desservant 99 % de la population du Canada.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [3302](#), [4432](#), [5256](#) et [5354](#).

L'infographie « [Les jeunes et l'exposition à du contenu préjudiciable en ligne en 2022](#) » est maintenant disponible dans la série *Statistique Canada - Infographies* ([11-627-M](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).